

# Quoi de neuf à Uzein ?

**AOÛT 2019** 

Votre Mairie est ouverte :

de 9h à 12h les lundi, mardi, jeudi et

vendredi;

de 13h30 à 18h les mardi et jeudi **Le maire reçoit sur rendez -vous :** Tél. 05 59 33 19 84

courriel: mairie.uzein@wanadoo.fr

Site internet: uzein.fr

# Le mot du maire

Tout le monde a repris le chemin du travail, les enfants, celui de l'école, avec, parfois, des nouveautés. Désormais, pour les parents et les enfants de l'école d'Uzein, les enseignants et le personnel communal vont avec pragmatisme, essayer de respecter les conditions de sécurité liées au plan Vigipirate. Le portail d'entrée sera fermé, à tout heure, les parents devront laisser leur enfant ou le reprendre en évitant de rentrer dans l'enceinte de l'école : un personnel d'éducation ou communal ouvrira le portail pour laisser passer les enfants. Même si durant quelques jours à la maternelle, il sera difficile d'être strict pour les petites sections, je compte sur l'ensemble de la communauté éducative pour qu'enfin à Uzein, nous améliorons le niveau de sécurité dans notre école et nous respections cette mesure

Les grands dossiers en cours devraient avancer durant cette fin d'année civile :

Les communes de Beyrie en Béarn, Bougarber et Uzein en chef de file, ont opté pour un centre de Loisirs communal suite au retrait des communes de Momas et Caubios, signant ainsi la fin de l'association « Le Petit prince ». Notre secrétaire générale et la directrice du centre de loisirs oeuvrent depuis quelques semaines pour établir un budget prévisionnel de cette nouvelle organisation et la gestion du personnel dédié à l'animation.

Concernant le sinistre, l'enveloppe financière de la reconstruction devrait être connue, le projet de reconstruction affiné.

Le permis d'aménager du lotissement communal « La métairie » et des logements sociaux sera déposé au début de l'automne.

BONNE RENTRÉE Á TOUS, et plus particulièrement à la grande promotion de petites sections de l'école constituée de 26 nouveaux enfants !

## Séance du conseil municipal du mardi 27 août 2019

L'unanimité a été constatée pour tous les points de l'ordre du jour. Pour plus de détails, voir le compte rendu sur le site de la commune.

- 1. Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées : adhésion au groupement de commandes permanent pour des travaux de marquage routier : Compte tenu de la mutualisation des services et des besoins similaires en matière de travaux de marquage routier pour la Ville de Pau et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, il est proposé de constituer un groupement de commandes permanent entre les deux collectivités et les autres structures associées qui pourraient être intéressées, en vue du lancement d'un marché. La liste non exhaustive des prestations : travaux préparatoires ; marquage de chaussées ; marquage de pistes cyclables ; signalisation temporaire Pour ce faire, la signature d'une convention est nécessaire. Elle devra être approuvée par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou conseil d'administration des structures membres du groupement de commandes, avant signature.
- 2. Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées : adhésion au groupement de commandes permanent pour la distribution de documents : De même, la liste non exhaustive des prestations concernées est la suivante : distribution de documents; dépôts dans les lieux publics et commerces de proximité ; boitage de proximité. Pour ce faire, la signature d'une convention est nécessaire. Elle devra être approuvée par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou conseil d'administration des structures membres du groupement de commandes, avant signature.
- 3. Renouvellement du contrat-groupe d'assurance statutaire pour la période 2021/2024 : procédure de mise en concurrence : Les collectivités locales et établissements publics doivent verser obligatoirement aux agents les traitements et ou frais médicaux en cas d'accident du travail, des indemnités journalières en cas de maladie et de maternité, un capital en cas de décès...

Les collectivités peuvent s'assurer contre ces risques dits « statutaires » pour le personnel territorial par le biais de contrats d'assurance.

Conformément aux dispositions de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les centres de gestion peuvent proposer des contrats-groupe d'assurance dit statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers

découlant de leurs obligations statutaires (en cas de décès, d'accident du travail, de maladie professionnelle, de congé de longue maladie, de congé de longue durée, de maladie ordinaire, maternité...).

Outre le respect des règles de la commande publique, cette démarche collective permet une mutualisation des risques et d'obtenir ainsi des taux et garanties financières attractifs.

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques envisage de renouveler ces contrats-groupe après une procédure de mise en concurrence.

Il est rappelé que la collectivité a adhéré aux contrats-groupe d'assurance statutaire mis en place par le CDG 64 pour la période 2017-2020 : - un contrat-groupe concernant les risques liés aux fonctionnaires territoriaux affiliés à la CNRACL (fonctionnaires stagiaires et titulaires effectuant au moins 28 heures par semaine)

- et/ ou un contrat-groupe concerne les risques liés aux agents relevant du régime général et affiliés à l'IRCANTEC (fonctionnaires stagiaires et titulaires effectuant moins de 28 heures par semaine et contractuels de droit public).

Le mandat donné au Centre de Gestion par la présente délibération permet à la commune d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance et permet au CDG 64 de négocier, pour son compte, des contrats-groupe d'assurance statutaire auprès d'entreprises d'assurance agréée.

Le Maire précise qu'au vu de la consultation, la décision définitive d'adhésion aux contrats fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG 64.

**4.** Avis sur la proposition de modification des statuts du Syndicat des Eaux Luy Gabas Lées notifiée le 22 Juillet **2019 :** M. le Maire rappelle que le Syndicat des Eaux Luy Gabas Lées est un syndicat mixte d'eau et d'assainissement à la carte, créé au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ses statuts ont été approuvés par arrêté préfectoral du 20 décembre 2017, et modifiés par arrêté préfectoral du 29 juin 2018 .

Lors de sa séance du 04 juillet 2019, le comité du Syndicat des Eaux Luy Gabas Lées a approuvé un projet de modification statutaire au 01<sup>er</sup> janvier 2020, concernant :

- Le transfert par la commune d'Astis de sa compétence Assainissement Collectif au Syndicat ;
- Le transfert par la commune de Maucor de sa compétence Assainissement Collectif au Syndicat ;
- L'adhésion de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn au Syndicat au titre de sa compétence assainissement non collectif, pour la partie de son territoire correspondant à 23 de ses communes membres;
- L'extension de l'adhésion de la Communauté de Communes des Luys en Béarn au titre de sa compétence. Le vote a porté sur l'approbation de ces modifications.

# 5. Taxe Locale sur les Enseignes et la Publicité Extérieure (TLPE) - Tarifs applicables en 2019 :

M. le Maire rappelle que par délibération du 28 octobre 2008 la commune a institué la TLPE. Il précise également que depuis 2014 les tarifs maximaux qui tiennent compte de la nature du dispositif et du nombre d'habitants sont réévalués chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Cependant, la commune doit délibérer pour préciser cette présente actualisation des tarifs.

Cette taxe concerne les supports publicitaires fixes, définis à l'article L.581-3 du Code de l'Environnement, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique, soient, les publicités, les enseignes, les pré-enseignes.

Les tarifs de la taxe s'appliquent par m<sup>2</sup> et par an à la superficie utile des supports taxables.

Les différents cas ont été évoqués par la secrétaire génarle au cours de l'exposé aux conseillers.

Il était proposé au Conseil Municipal d'arrêter des choix d'exonération et de réfaction, ainsi que de fixer les tarifs de la TLPE applicables.

- **6.** Demande de subvention FAFA (Fonds d'aide au football amateur): travaux de réfection des infrastructures de football: Au début du printemps 2019, M. le Président de l'ES Ayguelongue a présenté à M. le Maire un projet d'un « Groupement Jeunes » avec les clubs voisins de l'Étoile Béarnaise et de l'AL Poey de Lescar. Pour que ce projet puisse aboutir, des améliorations sur les infrastructures de football de la commune sont nécessaires, à savoir : Achats d'un bloc sanitaire, Réaménagement des vestiaires (panneaux de douche, chauffe-eau instantané .. ), Aménagement électrique du 3<sup>ème</sup> vestiaire en lieu et place d'un local technique et débarras, Travaux électriques dans le foyer du foot, Pose de projecteurs pour éclairer le deuxième terrain à 7. Le vote a porté sur la sollicitation une aide financière de la Fédération Française de Football, par le biais du Fonds d'aide au football amateur.
- 7. Opération de sécurisation du parvis de la Place de la Musique : sollicitation du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées Le projet de sécurisation (parking matérialisé, quai bus pour les collégiens et lycéens ...) et d'embellissement de la rue du stade de la Maison Pour Tous jusqu'au cimetière a été inscrit au budget 2019. Un dossier de subvention a été établi pour cette opération de 73 176.00 € HT. Il appartient

donc à présent aux conseillers municipaux d'autoriser le maire, à solliciter le Fonds de Concours (FDC) auprès de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), avec le plan de financement HT suivant :

Dépenses нт	Montant en €	Recettes	Montant en €	
Maîtrise d'œuvre MA	5 676,00 €	Le 64 (amendes de police)	18 000.00 €	
Travaux	67 500,00 €	CAPBP (FDC)	21 952.80 €	
		Autofinancement	33 223.20 €	
TOTAL HT	73 176,00 €	TOTAL	73 176.00 €	

- 8 <u>Demande de subvention au Conseil Départemental du 64 : travaux de voirie communale 2019</u> Comme chaque année, des travaux de maintien de la voirie communale sont à réaliser avec des priorités, arrêtées par la Commission Voirie. Un dossier de subvention a été établi pour ces travaux dont la dépense a été évaluée à 41 595.49 € HT. Le vote a porté sur la sollicitation auprès du Conseil Départemental d'une subvention pour cette opération par le maire.
- 9 <u>Création d'un emploi non permanent d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) et recrutement d'un agent contractuel dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités :</u> M. le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) à temps complet pour assurer ses missions dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités.

L'emploi serait créé pour la période du 1<sup>er</sup> Sept. 2019 au 3 Juillet 2020. La durée hebdomadaire moyenne de travail annualisée serait fixée à 35 heures. Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3.1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de douze mois par période de dix-huit mois consécutifs. L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 351.

- **10** <u>Subvention à l'association CANTAR PER CANTAR</u>: L'Association CANTAR PER CANTAR a fait, comme les années précédentes une demande de subvention pour financer l'organisation d'un marché fermier le Samedi 7 Septembre 2019. Après avoir présenté le budget prévisionnel de la manifestation, M. le maire propose d'attribuer à l'association le montant sollicité, à savoir 1 500 €.
- **11** Atelier « Jeunes » 2019: La présentation du projet d'un atelier « Jeunes » pour les vacances d'Automne du 21 au 25 octobre 2019, sur 5 ½ journées, pour des jeunes de 14 à 16 ans est présenté aux élus. Le projet sera l'entretien des espaces verts et des bâtiments publics. En cas de pluie, des travaux de peinture en intérieur pourront être programmés. Une bourse de 90 € sera attribuée à chaque jeune au terme du contrat. L'encadrement sera effectué par deux élus et un agent communal.
- 12 <u>Fixation du prix du repas pour facturation à l'Accueil de loisirs Sans Hébergement le Petit Prince ::</u>

Par délibération du 17 Janvier 2019, le Conseil Municipal avait fixé à 3.74 € TTC le prix du repas pour refacturation à l'ALSH. Lors de sa séance du 20 Juin 2019, le conseil d'administration de la SPL a voté les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2019 pour les Centre de Loisirs : - Repas enfant : 3.15 € HT, soit 3.46 € TTC (TVA à 10 %)

- Repas centre de loisirs adulte : 3.61 € HT, soit 3.97 € TTC (TVA à 10 %).

Il est proposé de fixer le prix du repas comme suit : - Repas enfant : 3.46 €, - Repas adulte : 3.97 €.

**13** Financement du Centre d'Incendie et de Secours de Navailles-Angos : participation définitive et avenant à la convention : En 2015, une convention avait été signée entre la commune d'UZEIN et le SDIS64, convention relative au financement du nouveau centre d'incendie et de secours de Navailles-Angos. La participation de la commune d'UZEIN avait alors été fixée à 11 151.00 €, versée en 3 annuités (2017, 2018 et 2019).

Le montant définitif de l'opération s'élève à 754 379.24 € HT (soit 905 255.09 € TTC), pour un montant prévisionnel initial de 950 000.00 € TTC.

Ainsi, le montant définitif de la participation globale de toutes les communes du secteur défendues en premier appel par le CIS de Navailles-Angos s'établit à 143 332 € (150 417 € initialement prévu). Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer un avenant à la convention de 2015, ce afin que soit actée la participation définitive de la commune d'UZEIN, soit 10 626.00 €, au lieu des 11 151.00 €. Le solde de participation définitive de la commune serait donc de : 10 626 € - 3 470 € (réglés en 2017) - 3 470 € (en 2018) = 3 686 €.

- **Le projet de réalisation du lotissement communal : mission d'assistance technique et administrative :** Le projet de réalisation du lotissement communal Rue du Junca est proposé au service Voirie et Réseaux Intercommunal (SVRI) et au service Urbanisme Intercommunal (SUI) de l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) ainsi que la réalisation d'une mission d'assistance technique et administrative. Cela suppose la conclusion d'une convention avec l'APGL, dont il soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.
- 15 Lotissement communal : demande de cession par anticipation d'un bien en portage par l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) Béarn Pyrénées : acquisition de l'ensemble foncier non bâti en nature de terre sis à UZEIN (64230), Rue du Junca, cadastré section AL n° 476, ZM n° 62 et ZM n° 89 pour une contenance globale de 4 755 m² : Lorsque la commune a mis au point son nouveau PLU en 2014, il a paru important de prévoir du foncier pour un futur projet d'habitat. La commune avait saisi l'EPFL Béarn Pyrénées aux fins de négocier, acquérir, puis réserver pour son

compte le foncier utile à cet aménagement ultérieur. Ainsi, le terrain utilisable à terme pour un programme mixte de logements, dont locatifs sociaux, aura une surface de 6 655 m².

À ce jour, voici l'état du compte de portage tenu par l'EPFL sur ce bien :

Le projet est constitué de 8 logements sociaux (Office 64 comme bailleur) et d'un lotissement communal constitué de six lots de 400 à 500 m² qui seront commercialisés d'ici la fin de l'année.

Libellé	Montant		
Prix principal	157 500,00 €		
Frais de notaire	2 888,93 €		
Frais de division de géomètre	1 500,00 €		
TOTAL	161 888,93 €		

La revente du portage au bénéfice de la commune fera l'objet d'un acte en la forme administrative reçu par M. le Maire et rédigé par l'EPFL Béarn Pyrénées. Le conseil municipal est ainsi appelé à délibérer pour solliciter le rachat anticipé et décider de l'acquisition des biens portés avant le terme de la période de portage convenue initialement (4 ans + 2 ans à compter du 25 mars 2014). M.le Maire invite le conseil à se prononcer à ce sujet.

**16** <u>Financement du projet de réalisation du lotissement communal : mise en place du prêt</u> Le besoin de financement de l'opération de réalisation du lotissement communal sis Rue du Junca s'élève à 366 000 €. Il convient donc à présent de retenir un organisme prêteur qui ont fait des propositions : 2 banques (Caisse d'Épargne, Crédit Agricole) parmi 3 consultées ont répondu.

**Après examen des propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE** la proposition de prêt de la Caisse d'Épargne dont les caractéristiques sont les suivantes : Montant du prêt : 366 000 € /Durée : 36 mois/Taux : 0.41 %

**Occupation d'un local communal : résiliation de bail, conclusion d'un nouveau bail et revalorisation du montant mensuel du loyer** Mmes MARC et TIRCAZES, titulaires du bail professionnel du local sis Rue de la Mairie depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018 , ont informé M. le Maire du départ de Mme TIRCAZES du cabinet d'infirmières, et du souhait de Mme MARC, et de 2 autres infirmières (Mmes DELAS et ZAPPINO) de conclure un nouveau bail professionnel pour le même local à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2019 avec ces 3 infirmières. De plus, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de revaloriser le montant du loyer mensuel à 240 € (soit 80 € chacune).

18. <u>Décision Modificative n° 2 du Budget 2019</u>: INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	Recettes		
Art (chap) - Opération	Montant	Art (chap) - Opération	Montant		
168758-040	-20 386.00	168758-040	20 386.00		
16876-040	20 386.00	16876-040	-20 386.00		
21318-21 : Bâtiments publics	-10 000.00				
2158-21 : Matériels et outillage	10 000.00				
TOTAL	0.00	ГОТАL	0.00		

# **Informations Diverses**

- <u>1</u> Rentrée associative: Sur notre site internet dans « vie associative » puis « Associations du village », vous trouverez les coordonnées des responsables de la vingtaine d'associations ou sections du village pour connaître les créneaux, les conditions, les tarifs en cette nouvelle rentrée ...
- **Site de la commune :** Après un mois d'inaccessibilité suite à un problème technique de mise à jour, les services de l'agglomération et notre secrétaire générale ont remis tout cela en ordre de visionnage !

Retrouvez ce bulletin municipal en version numérique dès le premier mercredi du mois et d'autres articles illustrés sur le site **uzein.fr.** 

#### Informations des associations

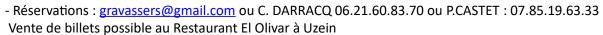
Association "Cantar per Cantar": Le groupe de chants "Cantar per Cantar" organise son 3 ème marché des producteurs. Celui-ci aura lieu le samedi 7 septembre prochain à partir de 19h à la salle polyvalente du village. Plusieurs producteurs locaux seront présents pour vous faire déguster divers produits de qualité confectionnés avec soin. Une ambiance musicale vous sera également proposée, ne manquez pas ce rendez-vous festif et venez nombreux partager ce moment convivial avec nous.



**2** La nouvelle association « La victoire est en nous » a été créée pour organiser des manifestations sportives à but caritatif. Cette année, l'association organise une course pédestre « L'Uzinoise » le dimanche 22 septembre 2019. Tous les bénéfices seront versés, cette année, à l'association Autisme Pau Bearn. Au programme : - 9h30 : course des enfants 1km - 10h15 : course de 11km - 10h30 : marche de 6km Inscrivez-vous vite sur www.pyreneeschrono.fr Nous vous attendons nombreux. Nous avons besoin de bénévoles sur le parcours. Si vous êtes disponibles, veuillez nous contacter au 06 26 66 18 92 (Sylvie) ou au 06 83 36 24 40 (Valérie)

#### 3 LOS GRAVASSERS : L'événement des dix ans de l'association

Samedi 16 novembre 2019 à 18h30 : Concert de NADAU, à 21h, restauration et buvette sur place - 500 billets sont déjà vendus sur les 800 possibles pour des raisons de sécurité. N'attendez pas le dernier moment !





- **4 Roul'tabox** Roul'tabox a déjà remis les gants! Arnauld et tous les adhérents vous attendent pour venir vous entraîner dans la bonne humeur et le respect. Toujours les mêmes conditions 1h de cardio et si vous êtes partant 1h de boxe pieds/poings. 0688787929 (laissez un message, je vous rappellerai)
- <u>La rentrée du FOYER RURAL d'UZEIN</u>: L'heure de la rentrée a sonné et les activités vont reprendre : <u>La section gymnastique</u> reprend à partir du lundi 23 septembre 2019. Les séances se dérouleront les lundis et jeudis de 19h à 20h, à la Maison pour tous.

<u>La section cours d'anglais</u>: Des cours d'anglais pour adultes sont dispensés chaque mardi soir, à Uzein, par Lana, professeure d'anglais dynamique et expérimentée. Dans une ambiance ludique, l'objectif de ces cours est d'améliorer ou de maintenir son niveau de conversation en anglais. Selon le niveau et le nombre d'élèves, 2 groupes pourront être créés. **N'hésitez pas à venir le jour de la rentrée : Mardi 17 septembre 18h30 - à la mairie d'Uzein – 1er étage** Pour tout renseignement contactez Michèle SANSOT : 06 30 38 25 63 / <u>sansot.michele@yahoo.fr</u> <u>La section Yoga</u> reprend le mercredi 11 septembre 2019. Les cours se dérouleront tous les mercredis de 19h45 à 21h15 sous le préau de l'école.

<u>La section sophrologie</u> reprend le mardi 3 septembre. Les séances se dérouleront tous les lundis et jeudis à 16h30 au 1er étage de la Mairie pour les enfants.

Les séances se dérouleront tous les mardis et jeudis à 19h30 sous le préau de l'école pour les adultes.

<u>La section BABYSPORT</u> reprend à partir du lundi 9 septembre 2019. Les séances se dérouleront tous les lundis en deux groupes de 17h30 à 18h15 et de 18h15 à 19h00, à la salle polyvalente (Il reste des places pour chaque horaire) <u>Nouvelle section de cours d'occitan</u> pour adultes à compter de la rentrée de septembre 2019.

Les cours seraient dispensés par M. Guillaume PILLARD, professeur d'occitan, et auraient lieu dans la salle située au dessus de la mairie, tous les mercredis de 19h à 20h30.

Si vous êtes intéressés, merci de contacter Pierre BARDET (pierre.bardet@neuf.fr ou au 06.14.56.61.05).

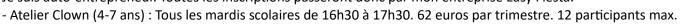
La section aéromodélisme reprend à partir du dimanche 15 septembre 2019 à la sale polyvalente.

La section pala reprend début septembre selon les créneau prévus à la salle polyvalente.

Pierre BARDET Président du Foyer rural d'UZEIN

<u>6 Atelier Théâtre 2 ème saison !</u> Je suis Michel Pucheu, ancien intervenant théâtre à l'école d'Uzein. Vos enfants me surnomment « *Piscine* » ou encore « *Mi-poivre* ».

Suite à l'arrêt des TAP, la municipalité d'Uzein m'a contacté. Devant le vif intérêt démontré par vos enfants pour cette activité, j'anime depuis l'an dernier des ateliers théâtre (4-7 ans et 8-10 ans). La municipalité met à ma disposition la *Maison pour Tous* tous les mardis scolaires de 16h30 à 18h30. Je suis auto-entrepreneur. Toutes les inscriptions passeront donc par mon entreprise Easy Fiesta.



- Atelier Théâtre (8-10 ans) : Tous les mardis scolaires de 17h30 à 18h30. 62 euros par trimestre. 12 participants max. Permanences d'inscriptions : Mardis 10 et 17 Septembre 2019 de 16h30 à 18h30.

Premier cours: Mardi 24 Septembre. Renseignements: Michel Pucheu 06 61 99 04 71 - puchcreat2@yahoo.fr

#### 7 Foyer Rural d'Uzein - SECTION Histoire et Patrimoine Local

Cette section vous propose le SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2019, une soirée destinée à faire connaître le projet de restauration de l'ancien moulin du Bruscos avec un apéritif offert autour de la bâtisse située allée Saint Germain de 18h à 18h30 et une sardinade qui se déroulera au bois du lanot (salle municipale en cas de pluie)

Au menu : - melon - sardines grillées - pommes de terre en robe des champs - madeleine et salade de fruits ( pommes, bananes, grains de chasselas, etc ). Une buvette sera proposée : bière, eaux, vins pour le repas

Prix : 8 euros ( vin en sus à la buvette) gratuit pour les enfants de moins de 8 ans



#### <u>Inscriptions avant le mercredi 11 septembre 2019</u>

auprès d'Armand JOANCHICOY : 0619.08.93.70 ou de Paul LESTERLOU : 06.77.03.63.18 ou à remettre dans la boîte aux lettres du FOYER RURAL

famille :	adultes :	 x 8	=	
	enfants de moins de 8 ans :		=	0
	total		=	

#### 8 LESCAR PROMOTION VOLLEY BALL (LPVB)

Le Club vous propose cette année les horaires d'entraînements suivants pour venir pratiquer le volley en compétition ou en loisirs :

Le Lundi: A Lescar Paul Fort de 17H30 à 19H: M13 et M15

De 19h à 20h30 : Séniors Dpt et Régio Garçons De 20H30 à 22H : Séniors garcons N3

De 21H à 22H30 : Loisirs Mixte

<u>Le Mardi : A UZEIN</u> de 19H (si possible) à 21H30 (au lieu de 20-22h car cette année beaucoup de jeunes) : Séniors

Dépt Féminines

<u>Le Mercredi: A Lescar Désiré Garain</u> 18h-19h Créneau tremplin (commencera plus tard dans la saison)

19h à 20H30 Dép G et Régio G

A Lescar Paul Fort 20h30 à 22h Séniors N3

<u>Le Jeudi : A UZEIN</u> de 17h à 18H30 Ecole de Volley de 19h30 à 21h30 : Séniors N3

Le Vendredi : A Lescar Paul Fort de 17h à 18h Ecole de Volley

De 17H à 18h30 M15 G De 18h à 19h30 M13 De 20h à 22h Loisirs

Les Matchs Départementaux et Loisirs auront lieux sur Lescar et Uzein le vendredi soir

Nous vous accueillerons dès ce début Septembre.

Vous pouvez aussi poser vos questions : <a href="mailto:lescarpvb@gmail.com">lescarpvb@gmail.com</a> ou au 0643417024

Sportivement.

